

De nouvelles conditions d'accueil :

- chambres individuelles, équipées d'une salle d'eau privative,
- des espaces communs repensés pour plus de confort,
- une équipe de professionnels aux compétences variées : soignantes, médecin coordonnateur, art thérapeute, psychologue,
- un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés de 12 places,
- une unité protégée de 11 lits,
- un bâtiment en cours de certification Minergie.



Les tarifs pratiqués :

- hébergement : 62,29€,
- dépendance GIR 1-2 : 20,66€,
- dépendance GIR 3-4: 17,58€,
- dépendance GIR 5-6 (ticket modérateur à votre charge) : 6,59€,
- soit un reste à charge mensuel de 2135,28€ (mois de 31 jours).

Sans oublier :

L'établissement assure également le portage de repas à domicile pour les personnes âgées.

Nos coordonnées pour tout renseignement :

EHPAD Grange,
2173 route de Samöens,
CS 30020,
74 440 Taninges

 04 50 34 20 29

 accueil@ehpad-taninges.fr

Nous vous accueillons du **lundi** au **vendredi**, 9h – 12h30 / 13h30-17h30



Pour nous trouver :



- au centre ville de Taninges : prendre direction Samöens,
- lieu Dit Plonnex

E.H.P.A.D GRANGE

2173, route de SAMOENS

CS 30020

74440 TANINGES

 04 50 34 20 29 -  04 50 34 83 99

Bientôt 14 résidents supplémentaires!



Après une opération de travaux d'envergure, l'EHPAD Grange fait peau neuve.

14 nouvelles chambres individuelles s'apprêtent à vous accueillir.



La sélection des dossiers d'admission est en cours.

Vous êtes intéressé ? Voici **les étapes à suivre** :

- dépôt du dossier de demande d'admission*, parties administrative et médicale,
- accompagné des **pièces justificatives** suivantes :

- copie de la carte d'identité,
- copie du livret de famille,
- attestation de sécurité sociale,
- copie de la carte de mutuelle de l'année en cours,
- justificatifs de ressources,
- copie du dernier avis d'impôt sur le revenu, et de taxe d'habitation (si concerné),
- copie de la décision d'APA (si droit ouvert).

* Le modèle est national et disponible ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17461>



Votre demande est ensuite étudiée pour vérifier le **respect des critères** d'entrée :

- origine géographique (territoire de la Communauté de Communes Montagnes et Giffre),
- niveau de dépendance adéquat (GIR 1 à 4),
- pathologies compatibles avec une entrée en EHPAD.



Une **visite de pré admission** est alors organisée avec vous, avec pour objectifs :

- de se connaître, et visiter les locaux,
- de s'assurer du respect des critères d'admission de l'établissement, ainsi que du consentement du futur hébergé,
- de recueillir des informations permettant de préparer l'entrée,
- de répondre à toutes les questions des usagers.

Elle se fait en présence du médecin coordonnateur, de l'infirmière coordinatrice et de la psychologue.

Et l'hébergement temporaire?

L'EHPAD Grange dispose de **3 lits** d'hébergement temporaire.

Ils permettent des séjours de 15 jours à 3 mois (contrat d'un mois maximum renouvelable 2 fois). Ces séjours **se concluent nécessairement par un retour à domicile**.

Les **objectifs** sont :

- pour tous : de tester nos conditions d'accueil et d'hébergement,
- à l'accueilli : de rompre la solitude,
- à l'aidant : de se reposer, prévoir des vacances ou une opération....

La **démarche est identique** : dépôt d'un dossier (liste de pièces justificatives allégée), étude par la Commission d'admission, visite de pré admission.

Les dates de séjour sont ensuite choisies ensemble.